

n'aurait pas déconcerté ce dessein. Le César, qui un jour souhaita que l'humanité n'eût qu'une tête, n'était qu'un monstre : il voulait cette unité pour cinq minutes, afin de pouvoir abattre d'un coup de sabre cette tête superbe : il comprenait lui-même que cela ne pouvait pas durer. Pour ces motifs, l'humanité se fragmenta par la force des choses, qui fut aidée par la division des langues, par les climats, bientôt après par la formation des races différentes de couleur et de génie, sans compte les passions de la nature, sources éternelles de toutes les divisions. Les patries naquirent de cette fragmentation. Elles se dessinèrent sur la carte, en découpures plus ou moins larges, avec leurs frontières déterminées, en attendant de prendre leur place dans l'histoire par leurs hauts faits et par leurs crimes.

La patrie est sainte : c'est le droit qui veille à la frontière, et la rend inviolable. Le sol qui la porte, le ciel qui se déploie sur sa tête, les eaux qui forment sa ceinture ou qui coulent à sa surface, les fils qui sont sortis de son sein, la constitution qui règle ses destinées, les progrès de ses arts, les conquêtes de ses armes, sa langue, les foyers, les autels, les tombeaux où dorment ses morts, et jusqu'à ses épreuves, ses revers, ses angoisses, toutes ces saintes choses lui appartiennent et imposent le respect à l'étranger. L'homme a un sentiment très vif du droit national : le patriotisme est une religion, qui se confond ordinairement avec la foi chrétienne ; elle lui survit, quand l'homme a perdu le Dieu de son baptême dans les débauches de l'esprit ou dans l'orgie des sens. Ce triste reste, qui ne sauve pas les nations abandonnées de Dieu, témoigne encore des sublimes susceptibilités qui, au sein des décadences les plus irrémédiables, agitent le cœur du citoyen : dernier reflet d'une grandeur morale évanouie. Par-dessous tous ces enthousiasmes, ces émotions, ces gémissements et ces colères, il y a l'idée de droit ; c'est cette idée qui tient la patrie debout, l'arme au poing, le pied à l'étrier ; elle ne tombe que lorsque cette idée s'est effacée.

Le droit et le juste sont identiques.

Le droit et la liberté sont inséparables. C'est le droit qui donne à la liberté sa valeur ; c'est lui qui en fait un don magnifique de Dieu, et l'attribut le plus glorieux de l'homme ; c'est lui qui explique pourquoi elle est l'objet de désirs si ardents chez ceux qui